Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 9 novembre 2009, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Louis Proulx, Michel Desrochers, Rock Morin, Yvan Verville et Daniel Paquette. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

Assermentation des nouveaux élus. Les conseillers ayant été élus par acclamation ont été assermentés dans les délais requis par la loi.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2009-11-171 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

Assermentation des élus;

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Rapport du maire;
- 4. Dépôt des indicateurs de gestion 2008;
- 5. Adoption des procès-verbaux :
 - a) Séance du 14 septembre 2009;
 - b) Séance du 1^{er} octobre 2009;
- 6. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 322 040,70 \$;
- 7. Période de questions;
- 8. Correspondance reçue et envoyée pour les mois de septembre et octobre 2009;
- 9. Demande à la CPTAQ Monique Allaire;
- 10. Demande d'appui aux projets de mise en valeur des Ressources du milieu forestier Volet II de :
 - a) Sylviculture La Vérendrye inc.;
 - b) Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc.;
- 11. Règlement d'emprunt No 09-111 Traitement de surface chemin Ceinture du Lac :
 - a) Adjudication de l'émission;
 - b) Modalité de l'émission;
- 12. Augmentation des salaires pour l'année 2010 ;
- 13. Nomination de madame Dianne Duchesne à la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest;
- 14. Demande de subvention au pacte rural;
- 15. Établissement du calendrier des séances du conseil pour l'année 2010;

- 16. Lettre de félicitations à la Corporation de développement Souper gastronomique;
- 17. Questions diverses:
 - a) Avis de motion Règlement relatif au stationnement;
 - b) Liste des dossiers de la municipalité;
 - c) Social des fêtes des employés et élus (5 à 7);
 - d) Lettre de remerciements à madame Dianne Duchesne;
 - e) Lettre de félicitations aux gradués de l'UQAT;
 - f) Limite de vitesse;
 - g) Avis de motion pour annuler le règlement concernant le 9-1-1;
- 18. Rapport des comités;
- 19. Période de questions;
- 20. Information du directeur général;
- 21. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 12, 17b), 17c) et 20 n'ont été que discutés, aucune décision ne s'y rattache.

3. Rapport du maire

Le maire, Daniel Rancourt, fait rapport de la situation financière de la municipalité conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

4. <u>Dépôt des indicateurs de gestion 2008</u>

Le secrétaire-trésorier dépose les indicateurs de gestion 2008 tel que prévu à la Loi.

5. Adoption des procès-verbaux

2009-11-172 a) <u>SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009</u>

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2009 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2009-11-173 b) <u>SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009</u>

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE: Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009 soit adopté tel que présenté.

2009-11-174 6. APPROBATION DES COMPTES

Faisant suite principalement aux questions posées par le conseiller Daniel Paquette concernant tous les comptes reliés à l'entreprise Paysages 5 Saisons pour les travaux estivaux déjà budgétés et de ceux concernant les contrats octroyés antérieurement à cette firme à titre de gestionnaire privé du Centre Joachim-Tremblay et aussi des divers ajouts en cours de saison estivale;

Faisant suite au commentaire du conseiller Louis Proulx à l'effet que la municipalité ne devrait plus embaucher d'étudiants ne résidant pas dans la municipalité, une mise au point a été faite par le directeur général à l'effet que plusieurs contribuables sont des non-résidents de la municipalité et qu'ils paient souvent un montant de taxes supérieur que les contribuables résidants, donc les enfants de ces dits contribuables peuvent aussi travailler pour la municipalité; la gestion et l'embauche du personnel incombent au directeur général.

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 322 040,70 \$.

Adoptée à l'unanimité.

7. <u>Période de questions</u>

Monsieur Mario Auger demande des informations concernant l'évolution du dossier pour la construction d'une résidence à assistance continue (RAC). Considérant toutes les tergiversations dans ce dossier, il est maintenant peu probable que ce projet se réalise à Macamic. Les emplois qui auraient été créés seront donc perdus à Macamic, +/- 10 emplois.

8. Correspondance reçue et envoyée pour les mois de septembre et octobre 2009

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours des mois de septembre et d'octobre 2009.

2009-11-175 9. <u>DEMANDE À LA CPTAQ – MADAME MONIQUE ALLAIRE</u>

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 51 du Rang 3, canton La Sarre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficierait de ce projet avec l'implantation de nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture étant donné sa situation géographique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 51 du Rang 3, canton La Sarre.

Adoptée à l'unanimité.

10. Demande d'appui aux projets de mise en valeur des Ressources du milieu forestier – Volet II

2009-11-176

a) APPUI AU PROJET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II DE SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC.

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

ATTENDU QUE Sylviculture La Vérendrye inc. désire bénéficier de ce programme ;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour des travaux de 2 constructions de chemin et de drainage sur les lots 51 à 55, Rang canton La Sarre, appartenant à monsieur Jean-Pierre Robitaille;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Rock Morin, appuyée par le conseiller Yvan Verville, il est unanimement résolu :

QUE: La Ville de Macamic appuie le projet présenté par Sylviculture La Vérendrye inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II;

QUE: Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

2009-11-177

b) APPUI AU PROJET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DE ROUSSEAU INC.

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau inc.;

ATTENDU QUE le Club motoneige de l'Abitibi-Ouest désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE les projets demandés sont de l'amélioration des sentiers de motoneige;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE: La Ville de Macamic appuie le projet présenté par le Club motoneige de l'Abitibi-Ouest dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.

QUE: Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

11. Règlement d'emprunt No 09-111 – Traitement de surface – chemin Ceinture du Lac

2009-11-178

a) ADJUDICATION DE L'ÉMISSION

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu unanimement :

QUE: La Ville de Macamic accepte l'offre qui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 166 400 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 09-111, au prix de 98,38700, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

14 000 \$	1,50000 %	17 novembre 2010
15 500 \$	2,00000 %	17 novembre 2011
15 100 \$	2,50000 %	17 novembre 2012
15 600 \$	3,00000 %	17 novembre 2013
107 200 \$	3,50000 %	17 novembre 2014

QUE : Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

Adoptée à l'unanimité.

2009-11-179 b) <u>MODALITÉ DE L'ÉMISSION</u>

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 09-111, la Ville de Macamic souhaite emprunter par billet un montant total de 166 400 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu unanimement :

QUE : Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU': Un emprunt par billet au montant de 166 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 09-111 soit réalisé;

QUE : Les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE: Les billets soient datés du 17 novembre 2009;

QUE : Les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE : Les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010	14 000 \$
2011	14 500 \$
2012	15 100 \$
2013	15 600 \$
2014	16 300 \$
2014	90 900 \$ (à renouveler)

QUE: Pour réaliser cet emprunt la Ville de Macamic émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 novembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 09-111, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2009-11-180

13. NOMINATION DE MADAME DIANNE DUCHESNE À LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu unanimement :

QUE: Madame Dianne Duchesne soit nommée à titre de représentante du conseil municipal et de la population de la Ville de Macamic, et ce, au sein du conseil d'administration de la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2009-11-181 14. <u>DEMANDE DE SUBVENTION AU PACTE RURAL</u>

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE: La Ville de Macamic détermine comme priorité numéro 1 le projet de sécurisation et aménagement des parcs de Macamic et du secteur Colombourg.

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient et sont autorisés à déposer le projet pour et au nom de la Ville de Macamic et à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2009-11-182 15. ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2010

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE: Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2010**, qui se tiendront les **lundis** et qui débuteront à **19 heures**:

- \Rightarrow 11 janvier
- ⇒ 8 février
- \Rightarrow 8 mars
- \Rightarrow 12 avril
- \Rightarrow 10 mai
- ⇒ 14 juin
- \Rightarrow 12 juillet \Rightarrow 9 août
- \Rightarrow 13 septembre

- ⇒ 12 octobre (11 fête de l'Action de grâces)
- \Rightarrow 8 novembre
- ⇒ 13 décembre

QUE : Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2009-11-183 16. LETTRE DE FÉLICITATIONS À LA CORPORATION DE <u>DÉVELOPPEMENT</u>

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QU': Une lettre de félicitations soit envoyée à la Corporation de développement de Macamic et à son agent de développement, monsieur Ghislain Deschenes pour l'excellent travail qu'ils ont accompli lors du dernier souper gastronomique et pour sa réussite.

Adoptée à l'unanimité.

17. Questions diverses:

2009-11-184

a) AVIS DE MOTION POUR MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 03-029 RELATIF AU STATIONNEMENT

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Yvan Verville qu'il y aura présentation à une séance ultérieure, d'un règlement pour apporter des modifications au règlement relatif au stationnement.

2009-11-185

d) LETTRE DE REMERCIEMENTS À MADAME DIANNE <u>DUCHESNE</u>

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QU': Une résolution soit envoyée à madame Dianne Duchesne pour la remercier sincèrement de son excellent travail, de sa grande loyauté, de son implication à tous les niveaux et pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement de notre ville, pour son excellente collaboration de tous les instants et pour sa grande implication dans les divers comités de la municipalité.

2009-11-186

e) GRADUÉS DE L'UQAT

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

De féliciter les gradués de l'UQAT par l'entremise d'un article dans le journal Info-Mak.

2009-11-187 f) LIMITE DE VITESSE

Il est proposé par le conseiller Michel Desroches, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU': Une nouvelle demande soit faite au ministère des Transports de Macamic afin de lui demander de déplacer le panneau de limite de vitesse 90 km à la hauteur de Contact Chevrolet vers la propriété de monsieur Louis Anglehart et/ou d'utiliser un entre les deux à 70 km/h.

Adoptée à l'unanimité.

2009-11-188

g) AVIS DE MOTION POUR ABROGER LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE CENTRE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Rock Morin qu'il y aura présentation à une séance ultérieure, d'un règlement pour abroger le règlement concernant le centre d'appel d'urgence 9-1-1.

18. Rapport des comités

Aucune rencontre n'a eu lieu.

19. Période de question

Aucune question.

2009-11-189 21. <u>AJOURNEMENT DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 23 novembre 2009. Il est 21 h 15.